COMMENT VIGIPOL PEUT AIDER ?
À LA GESTION D'UNE POLLUTION MARITIME

La démarche Infra POLMAR : une boîte à outils opérationnelle, régulièrement mise à jour & enrichie

Phase 1 : sensibiliser les collectivités

Plus on s'éloigne de la dernière marée noire, plus l'attention des élus locaux et de l'opinion publique pour ce risque a tendance à se relâcher. Si les mesures de surveillance et de remorquage se sont améliorées, le risque demeure, surtout avec les porte-conteneurs géants qui transportent autant de pétrole pour leur propulsion que de petits pétroliers. Les dangers induits par les pollutions chimiques restent quant à eux sous-estimés. Et les arrivages de conteneurs avec leurs flots de marchandises se multiplient lors des tempêtes. Leur gestion relève de la compétence des maires et engendre des contraintes spécifiques : présence de produits dangereux, évacuation difficile des conteneurs, etc. Vigipol s'emploie à maintenir chez les élus une conscience du risque et de la nécessité de se préparer efficacement par le biais de documents de synthèse, la diffusion d'informations via le site Internet et des communiqués de presse.

Phase 2 : développer un plan Infra POLMAR intercommunal

Vigipol élabore un plan de secours type composé d'outils complémentaires (fiches actions, fiches techniques, annuaire de crise, recensement des moyens, cartographie opérationnelle, documents type). Lorsque les communes d'une intercommunalité souhaitent démarrer une démarche Infra POLMAR, un groupe de travail est constitué. Celui-ci est composé des référents élus & techniques des collectivités concernées et animé par le référent technique intercommunal. Sa mission est d'adapter le plan-type aux spécificités du territoire et de réaliser les annexes techniques. Une fois le plan achevé, Vigipol assure une formation des élus et des personnels des collectivités et organise un exercice de crise au sein de l'intercommunalité pour tester le caractère opérationnel du dispositif.

Phase 3 : entretenir la vigilance

L'efficacité d'un plan de secours repose sur son actualisation régulière et le maintien de la mobilisation des acteurs. La démarche Infra POLMAR ne s'arrête pas à la rédaction du plan mais se veut continue dans le temps. L'annuaire de crise & le recensement des moyens sont mis à jour annuellement tandis que des formations et exercices de crise sont régulièrement proposés aux élus & personnels référents. Vigipol assure également une veille réglementaire et le suivi des retours d'expérience de crises analogues et adapte les procédures opérationnelles autant que de besoin.

En cas de pollution

Conseiller les collectivités

Vigipol assiste les communes sur les aspects administratifs, juridiques & financiers, l'organisation à mettre en œuvre, les moyens complémentaires envisageables et la communication. Il complète ainsi les conseils apportés par le Cedre sur le comportement du polluant et les techniques de lutte.

Relais entre les collectivités & les autres acteurs

Afin de faciliter les échanges, Vigipol peut représenter les intérêts des collectivités auprès du pollueur et des services de l'État, en participant à la cellule de crise en préfecture notamment.

Rechercher la meilleure indemnisation possible

Vigipol conseille les collectivités pour constituer leur dossier d'indemnisation et relit leurs demandes afin d'assurer la cohérence des dossiers, gage d'une meilleure indemnisation. Il représente également ses adhérents dans le cadre de négociations amiables et/ou devant les autorités judiciaires.

Obtenir la condamnation du pollueur

Vigipol introduit une action en justice au nom de ses adhérents et recourt à un avocat spécialisé pour assurer leur défense. Les communes n'ont ainsi pas à engager individuellement de frais d'avocat.

PLUS D'INFOS SUR :

+ www.vigipol.org

Email : vigipol@vigipol.org
Tél : 02 96 15 84 90 - Fax : 02 96 15 84 91
1 Rue Claude Chappe - 22300 Lannion

Région BRETAGNE

photo : Marine nationale | www.studio-definitions.com

Septembre 2014 - Directeur de publication : Joël Le Jeune
Crédits photographiques : Vigipol & Marine nationale

ANTICIPER / INTERVENIR
MUTUALISER / SAUVEGARDER
ADAPTATION / VIGILANCE
COHÉRENCE / SOLIDARITÉ

vigipol

LA DÉMARCHE INFRA POLMAR

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS MARITIMES

POURQUOI SE PRÉPARER ?
À LA GESTION D'UNE POLLUTION MARITIME

La réglementation l'exige

En cas de pollution maritime, la réponse en mer est conduite par le **préfet maritime** dans le cadre du dispositif ORSEC Maritime (Organisation de la Réponse de SEcurité Civile). À terre, la coordination des opérations se répartit entre le **maire et le préfet**.

En raison de son **pouvoir de police générale**, le maire doit « prévenir, par des précautions convenables, et faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les pollutions de toute nature, pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et, s'il y a lieu, provoquer l'intervention de l'administration supérieure » (art. 2212-2 du CGCT). Sa responsabilité concerne les pollutions d'ampleur limitée. En cas de pollution d'ampleur exceptionnelle, le préfet prend la direction des opérations de secours. Le maire se subordonne alors aux ordres du préfet en mettant à sa disposition ses moyens humains et matériels.

Les opérations gérées par le préfet sont prévues dans le cadre du **dispositif ORSEC POLMAR départemental**. Aux maires de développer leurs propres outils opérationnels, si possible dans le cadre d'un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS).

Ce type de crise est complexe à gérer

Les pollutions maritimes ne sont pas des crises anodines. Elles génèrent une **forte émotion** au sein de la population et sont **très exposées médiatiquement**, plus encore avec le développement des réseaux sociaux. Les décisions prises par les autorités sont ainsi immédiatement observées à la loupe et commentées. Être capable de réagir rapidement, efficacement et à bon escient devient donc une nécessité.

Par ailleurs, le maire doit composer avec **un grand nombre d'intervenants** aux objectifs, prérogatives et manières de procéder parfois fort éloignées, tandis que le pollueur n'est pas toujours identifié.

Des connaissances approfondies dans de nombreux domaines (environnement, aspects juridiques & administratifs, indemnisation, etc.) sont requises. Cependant, la plupart des communes n'en disposent pas en interne. La commune doit donc faire appel à des experts compétents pour l'assister.

Le littoral breton est une zone à haut risque

En raison de la forte densité du trafic maritime au large des côtes (cf. carte), des conditions de navigation difficiles et des courants marins, la Bretagne est la **région la plus touchée** par les pollutions maritimes depuis les années 1960 : Torrey Canyon (1967), Amoco Cadiz (1978), Tanio (1980), Erika (1999). Depuis, le risque de marée noire a diminué, sans complètement disparaître toutefois.

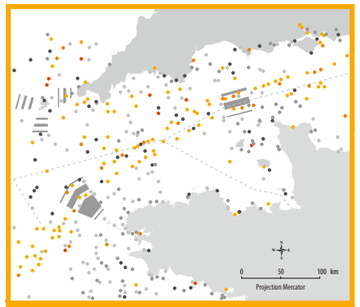

État du trafic maritime en Manche
4 septembre 2013 (10h00)

- Cargo
- Navire citerne
- Navire à passagers
- Navire de pêche
- Navire de plaisance
- Autres navires

Source : www.marinetraffic.com

Polluants et autres déchets non dangereux continuent pourtant de s'échouer régulièrement sur les côtes, de plus en plus souvent via **des conteneurs tombés des navires** au gré des tempêtes, **en quantités et en natures très diverses**. Et les « heureuses trouvailles » font souvent oublier le risque que constituent les **produits chimiques** pour la santé des populations et des intervenants. Les marchandises tombées des navires demeurent un danger qu'il convient de considérer comme tel.

DEPUIS PLUS DE DIX ANS, LE SYNDICAT MIXTE VIGIPOL DÉVELOPPE DES OUTILS OPÉRATIONNELS VISANT À PERMETTRE AUX COMMUNES DE GÉRER EFFICACEMENT UNE POLLUTION MARITIME SUR LEUR TERRITOIRE. CETTE « DÉMARCHE INFRA POLMAR » A ÉTÉ PROGRESSIVEMENT ENRICHIE POUR RÉPONDRE TOUJOURS MIEUX AUX BESOINS DES COMMUNES ET INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES, LES RETOURS D'EXPÉRIENCE ET LES OUTILS DISPONIBLES PAR AILLEURS.

LA DÉMARCHE INFRA POLMAR PROPOSE AINSI UNE RÉPONSE GLOBALE, ADAPTÉE AU FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET ADAPTABLE EN FONCTION DES RÉALITÉS DE CHAQUE TERRITOIRE. L'EXPERTISE DE VIGIPOL EN MATIÈRE DE PRÉPARATION À LA LUTTE A ÉTÉ RECONNUE PAR LA PRÉFECTURE MARITIME ET LES SERVICES DE L'ÉTAT DE TOUS LES DÉPARTEMENTS BRETONS, AINSI QUE PAR LE CEDRE.

LA DÉMARCHE INFRA POLMAR

Grands principes & notions clés

Plan Infra POLMAR & Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un plan de secours local qui permet au maire de gérer les crises de sécurité civile pour lesquelles il est Directeur des Opérations de Secours. Il n'est obligatoire que pour les communes soumises à un risque majeur mais fortement conseillé pour toutes. Le plan Infra POLMAR proposé par Vigipol constitue le volet « Lutte contre la pollution maritime » du PCS et peut également fonctionner de façon autonome si la commune ne dispose pas encore d'un PCS.

Plan Infra POLMAR & dispositif ORSEC POLMAR départemental

En tant que maillon de la sécurité civile, le plan de secours de la commune doit être compatible et cohérent avec le dispositif ORSEC départemental. Les plans Infra POLMAR sont ainsi toujours élaborés en concertation étroite avec les services de l'État.

Solidarité intercommunale

L'échelon intercommunal s'avère le plus adapté pour gérer les pollutions d'ampleur limitée. La solidarité intercommunale permet en effet une synergie des moyens des collectivités concernées et vise à gommer les inégalités entre communes en termes de longueur du linéaire côtier, d'enjeux à préserver et de moyens disponibles.

Anticiper ce qui peut l'être

Une pollution maritime, même limitée, reste toujours une crise à gérer. Connaître la réglementation en vigueur et le rôle des acteurs en présence permet de limiter les conséquences financières pour la commune et prévenir l'engagement de responsabilité du maire. Recenser en amont les moyens disponibles ou potentiellement mobilisables, constituer un annuaire de crise et réaliser une cartographie opérationnelle sont autant d'outils d'aide à la décision qui permettent au maire, le moment venu, de gagner du temps (ou d'éviter d'en perdre inutilement) et de prendre des décisions éclairées.

Un réseau de référents sur le territoire

Chaque commune et intercommunalité désigne un référent élu et un référent technique. Ceux-ci participent à l'élaboration du dispositif Infra POLMAR, aux formations et exercices de crise et assistent le maire en cas de pollution. Le référent technique intercommunal joue un rôle essentiel dans l'animation et la coordination du projet. Le réseau ainsi constitué facilite les échanges avec les autres acteurs, en particulier les services de l'État.